

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien,,M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia , Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. COSCARAT Jean-Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etal(ent) excusé(s) : M. BIBES, M. COSCARAT Jean-Michel

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 04 avril 2024- date d'affichage : 04 avril 2024

OBJET : VOTE DES TAUX 2024 DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX- NOMENCLATURE 7.2

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière bâtie : 30.17 %
- taxe foncière non bâties : 39.53 %
- taxe d'habitation : 15.79 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,


Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 12
CONTRE : 2
ABSTENTION : 1

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 19 /04/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024